



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs****Première session**

Genève, 7-9 juillet 2021

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail du Groupe**Projet de programme de travail****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs (ci-après le Groupe d'experts). Le Groupe d'experts est invité à examiner ce programme à sa présente session. Il pourra y apporter les modifications qu'il jugera nécessaires.

II. Objectifs

2. Les objectifs du Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs sont les suivants :

a) Déterminer les paramètres techniques et fonctionnels nécessaires pour définir les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs ;

b) Recenser les gares du réseau AGC qui pourraient être classées comme nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs et préciser leur type, le cas échéant ;

c) Déterminer quel instrument ou cadre juridique devrait être employé pour définir et mettre en place ces nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs et élaborer les dispositions juridiques nécessaires ;

d) Analyser le cadre juridique régissant le transport international de voyageurs afin de recenser les entraves au développement du transport international de voyageurs par chemin de fer dans le trafic est-ouest et élaborer des recommandations pour son amélioration ;

e) Établir un document (recommandations, plan d'action conjoint ou résolution du Comité des transports intérieurs de la CEE) sur les mesures de soutien aux transporteurs ferroviaires internationaux dans le contexte de la crise provoquée par la pandémie de la nouvelle infection à coronavirus COVID-19 ;



f) Proposer une voie à suivre sous la forme d'un rapport à soumettre au Groupe de travail des transports par chemin de fer.

III. Principales activités

3. Le Groupe se réunira deux fois par an en présentiel. À sa première réunion, après la partie officielle consacrée aux questions d'organisation (élection du (de la) Président(e), approbation du mandat, etc.), le Groupe s'emploiera à mener à bien ses principales activités, à savoir :

- Recensement des gares du réseau AGC pouvant être classées comme nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs ;
- Sélection des paramètres techniques et fonctionnels nécessaires pour définir les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs ;
- Sélection de l'instrument ou du cadre juridique à employer pour les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs et élaboration des dispositions juridiques nécessaires ;
- Analyse du cadre juridique régissant le transport international de voyageurs ;
- Mesures destinées à soutenir les transporteurs ferroviaires internationaux en cas de pandémie.

IV. Calendrier des tâches

4. On trouvera dans le tableau ci-après le calendrier des tâches du Groupe d'experts. Dans le tableau, les tâches inscrites dans la colonne « Uniques » figureront dans l'ordre du jour de la première session seulement.

<i>Sessions</i>	<i>Résultats</i>	
	<i>Uniques</i>	<i>Tout au long de la période</i>
Première session (juillet 2021)	Élection du (de la) président(e), débat sur le contexte des travaux du Groupe d'experts et adoption du programme de travail.	Examen des points 5 à 9 de l'ordre du jour tel qu'établi dans le document ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2021/1 en fonction du temps disponible, la priorité étant accordée aux points 5, 6 et 9.
Deuxième session (octobre/décembre 2021)		Suite du débat sur les points 5, 6 et 9 de l'ordre du jour et débat initial sur les autres points énoncés dans le document ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2021/1.
Troisième session (printemps 2022)		Réflexion initiale sur les critères pour les points 5 et 6 de l'ordre du jour et suite des débats sur les points 7, 8 et 9.
Quatrième session (automne 2022)		Points 5 à 9 de l'ordre du jour, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • Examen d'un projet de document sur les mesures destinées à soutenir les transporteurs ferroviaires en cas de pandémie et analyse du cadre juridique • Élaboration de la version définitive des documents produits au titre des points 5 et 6 de l'ordre du jour

<i>Sessions</i>	<i>Résultats</i>
<i>Uniques</i>	<i>Tout au long de la période</i>
Cinquième session (printemps 2023)	Priorité accordée à l'élaboration de la version définitive des dispositions juridiques au titre du point 7 de l'ordre du jour
Sixième session (automne 2023)	Achèvement des activités
Session du SC.2 (automne 2023)	Présentation des résultats au Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2)
